

Programme de bourses de recrutement du CReSP
Bourse de démarrage pour les étudiants en 1^e année de doctorat

Le Centre de recherche en santé publique (CReSP) offre des bourses de démarrage au doctorat aux étudiant.e.s de ses membres chercheur.e.s régulier.e.s, d'une durée d'un an, en vue de favoriser le cheminement dans la scolarité ainsi que la soumission, par les étudiant.e.s boursier.e.s, de demandes de bourses à des organismes subventionnaires majeurs. Le budget alloué à ce programme autorise l'octroi d'un maximum de cinq bourses de 20 000\$ pour le concours automne-hiver 2024.

	Concours Automne-Hiver 2024
Dépôt du dossier	2 février 2024
Annonce des résultats	23 février 2023
Début de la bourse	Mai 2024, septembre 2024, janvier 2025 (1 ^{er} versement)

Durée de la bourse : Un an, non renouvelable. La bourse sera versée en quatre parties, avec un premier versement (2500\$) correspondant à la date d'entrée au doctorat (mai 2024, septembre 2024 ou janvier 2025), sur preuve d'admission. Le deuxième versement (4500\$) sera conditionnel au dépôt d'une ou de plusieurs demandes de bourses à des concours d'organismes subventionnaires majeurs. Les versements suivants (7000\$ et 6000\$) auront lieu au début des deux sessions suivantes. Un calendrier précis des versements vous sera fourni avec votre premier versement.

Conditions d'admissibilité (étudiants de 1^e année) :

1. Débuter un programme de doctorat en mai 2024, septembre 2024 ou janvier 2025. L'octroi de la bourse est conditionnel à l'acceptation de la candidature et à l'inscription de l'étudiant à temps plein dans un programme régulier.
2. Réaliser un projet de recherche sous la direction d'un.e membre chercheur.e. régulier.e du CReSP et qui s'inscrit dans la programmation scientifique du Centre ([liste des membres](#)) et être inscrit en tant qu'étudiant.e au CReSP.
3. S'engager à soumettre et à faire la preuve de la soumission d'une ou de plusieurs demandes de bourse doctorale aux prochains concours des organismes subventionnaires majeurs.
4. S'engager à participer aux activités scientifiques du CReSP (séminaires, conférences, ateliers).
5. Ne pas recevoir d'autre(s) bourse (s) qui, combinée avec la bourse de recrutement du CReSP, dépasserait le plafond de 35 000\$.

Documents à présenter :

1. Une **lettre de motivation** (max. deux pages) indiquant votre cheminement universitaire, vos perspectives de carrière, et comment vos préoccupations de recherche sont reliées aux domaines de recherche du CReSP;
2. Un **résumé de votre projet de recherche** (max. deux pages : problématique, hypothèses et objectifs de recherche; méthodes et analyses; faisabilité; contribution à l'avancement des connaissances; bibliographie succincte);
3. Un **curriculum vitae** comprenant : études et diplômes obtenus, bourses (précisez la durée et le montant des bourses obtenues), distinctions et prix obtenus, publications, communications et expérience de recherche;
4. Les **relevés de notes officiels pour vos études universitaires**. Tout document soumis dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être soumis avec une traduction certifiée conforme en français ou en anglais. Dans le cas de relevés de notes obtenus à l'extérieur de l'Amérique du Nord, joindre une lettre expliquant le système de notation en vigueur dans l'établissement concerné;
5. Une **lettre d'appréciation** (doit provenir de votre directeur.trice de maîtrise; si pas possible, justifier et joindre une autre lettre de référence);
6. Une **lettre d'un chercheur.e régulier.e du CReSP** qui atteste qu'il ou elle accepte de superviser vos travaux doctoraux. Dans le cas où votre directeur.trice de doctorat était également votre directeur.trice de maîtrise, une seule lettre doit être fournie;
7. Une **copie de la demande d'admission au programme de doctorat** si disponible au moment du dépôt du dossier de candidature.

Critères de sélection :

Les bourses seront accordées au mérite selon le dossier présenté. Dans son appréciation, le comité utilise les critères suivants :

- Excellence du dossier (expérience pertinente au projet doctoral, qualité du dossier académique, bourses, publications, communications scientifiques, lettres de recommandation)
- Qualité et intérêt scientifique du projet en regard des thématiques de recherche du CReSP.

Notes :

- Le CReSP donnera uniquement des bourses si les demandes répondent aux normes d'excellence de ce concours.
- Le CReSP n'offre pas de bourses de maîtrise. Les étudiants en provenance de programmes de baccalauréat autorisant le passage direct baccalauréat-doctorat peuvent déposer leur candidature.
- L'octroi des bourses est conditionnel à la disponibilité des budgets.
- Les bourses seront réservées aux boursiers pour une période d'un (1) an.

- Les demandes ne respectant pas les critères énoncés dans cet avis de concours ne seront pas étudiées.
- Les demandes peuvent être présentées en français ou en anglais. Tout document soumis dans une langue autre que le français ou l'anglais doit être accompagné d'une traduction certifiée conforme en français ou en anglais.
- En acceptant la bourse, l'étudiant.e s'engage à mentionner l'appui financier du CReSP dans toute publication ou présentation découlant de son projet de recherche doctoral.
- La bourse est ouverte à tous les étudiant.e.s du CReSP, incluant les étudiant.e.s internationaux.

Pour information : vanessa.simic.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Dépôt de la demande : Tout le dossier, y compris les pièces annexées, doit être assemblé en un seul fichier PDF dans l'ordre précisé à la rubrique « Documents à présenter ». Les demandes doivent être envoyées par courriel au CReSP, en indiquant en objet « Bourse de recrutement » à : vanessa.simic.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

La lettre d'appréciation et celle du chercheur du CReSP peuvent être transmises dans un courriel séparé, à l'adresse suivante : vanessa.simic.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.